

Séance du 23 juin 2025 Délibération n° 23062025-04	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 13 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 19 juin 2025 Date d'affichage : 19 juin 2025	Présents : Christophe BEC, Aurore BORREDA, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Subvention Voyage scolaire Ecole privée Saint Géraud Année 2025	Excusés : Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à J. MOLIERES), Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS (Y. RECOULES). Secrétaire de séance : Yannick RECOULES.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer une subvention à l'Ecole Privée St Géraud pour le voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'Ecole Privée St Géraud pour le voyage scolaire d'un montant total de 2 200 euros en précisant que les crédits nécessaires à cette subvention sont inscrits au budget communal 2025 ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur de Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 3 juillet 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Yannick RECOULES

Le Maire,

Jacques MOLIERES

